

Le sénateur Benidickson: Ceci n'aidera, bien sûr, pas les innombrables jeunes qui n'auront sans doute pas droit aux allocations de chômage cet hiver. Je suppose que c'est un grave sujet de préoccupation tant pour les parlementaires que pour les cadres administratifs. Il est probable que la plupart des jeunes de cette catégorie—c'est-à-dire les moins de 24 ans—n'ont pas droit à ces allocations.

M. Osbaldeston: C'est exact. Le gouvernement a commencé plusieurs programmes l'été dernier pour occuper la main-d'œuvre estudiantine.

Le sénateur Benidickson: Mais jusqu'ici on n'a encore rien présenté en fait de programmes d'hiver pour occuper les jeunes de ce groupe.

M. Osbaldeston: Non, en effet. Seulement pour ceux qui ont droit à des prestations d'assurance-chômage.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser? Alors, j'aimerais moi-même vous poser une question, monsieur Osbaldeston. Dans son discours du budget, le ministre des Finances a parlé de certains programmes destinés à augmenter le nombre d'emplois ou à relancer l'économie. Je veux parler spécialement des 23 millions de dollars qui sont venus s'ajouter aux 60 millions de dollars consacrés à des dépenses d'investissement; des 20 millions de dollars pour la construction de routes d'accès à l'aéroport international de Montréal; des modifications apportées au programme d'encouragement à l'industrie; des primes à l'industrie de la construction navale. Pourriez-vous me dire où sont ces sommes dans les prévisions budgétaires ou bien où compte-t-on les mettre?

M. Osbaldeston: La plupart des cas que vous venez de citer, monsieur le président, sont inclus dans le programme de 1971-1972. Je songe particulièrement au programme de construction navale. On ne prévoit pas la possibilité de mettre ce programme en œuvre à titre de programme particulier avant le 1^{er} avril 1971. Il en sera tenu compte naturellement dans la planification qui se fera dans les mois précédents. En ce qui concerne les programmes de dépenses d'investissement, comme vous le savez le gouvernement fédéral avait déjà commencé ces programmes avec le crédit de 60 millions et, par conséquent, bon nombre de ces programmes ne pourront être entamés qu'en 1971-1972. Pour répondre globalement à votre question, je dirais que ces nouveaux crédits figureront dans le projet de budget principal pour 1971-1972. Certaines activités—sans entrer dans le détail—pourront commencer en 1971-1972, dans le cadre des crédits déjà alloués.

Le président: N'envisageons que les 23 millions de dollars dont il est question dans le communiqué faisant état des points saillants du budget, où ces 23 millions sont présentés comme s'ils entraient dans la comptabilité du gouvernement pour 1970-1971. Je ne retrouve ce montant ni dans le projet de budget principal ni dans ses suppléments.

M. Osbaldeston: J'aimerais vérifier cela, honorables sénateurs, car, à ma connaissance, certains des programmes peuvent commencer en 1970-1971. Je crois, en effet, qu'une grande partie des crédits relatifs à ces programmes figureront dans le budget de 1971-1972. Je voudrais d'abord vérifier car je n'ai aucun document sous les yeux.

Le président: Par ailleurs, en ce qui concerne l'augmentation des prestations de chômage, je remarque aussi que sur les 54 millions de

dollars affectés à cette fin dans la rallonge budgétaire, 31 millions seront dépensés en 1970-1971 et 23 millions en 1971-1972. Pourquoi ce crédit de 23 millions, qui pourrait figurer dans le budget principal de 1971-1972, figure-t-il déjà dans la rallonge budgétaire pour 1970-1971?

M. Osbaldeston: D'après ce que je comprends, monsieur le président, si le gouvernement fait cela, c'est pour rassurer les personnes actuellement en chômage, en leur faisant savoir à l'avance quel sera le revenu dont elles disposeront pendant le trimestre avril-mai-juin. On aurait pu répartir ce crédit sur les deux exercices financiers, bien sûr, mais je pense que les chômeurs auraient dans ce cas été dans le doute, en ce qui concerne le montant de leurs prestations au cours de la période en question.

Le président: Permettez-moi de vous faire remarquer que dans le cas des provinces, sur le crédit de 150 millions que vous leur allouez, il y a 40 millions pour le présent exercice financier et 110 millions pour le prochain exercice financier. Comptez-vous rassurer les chômeurs en leur disant que vous allez quitter les provinces?

M. Osbaldeston: Les provinces sont peut-être plus «sophistiquées» pour envisager cette question. Je vous ferai remarquer qu'il s'agit de nos propres prévisions budgétaires et, dans le cas des provinces, il s'agit des crédits que nous prévoyons devoir allouer en 1970-1971 et en 1971-1972. Je pense vraiment que l'on cherche à rassurer un peu les chômeurs.

Le président: Autre chose. Au cours de notre dernière réunion avec le ministre, voici ce que vous avez dit—et je cite le procès-verbal:

[Texte]

Le Conseil du Trésor se charge de soumettre au Comité le détail des sommes qui doivent être attribuées aux provinces et aux ministères à même le total de \$60 millions. Il se charge aussi de présenter une liste de crédits de nature législative qui ne sont pas des postes de un dollar.

[Traduction]

Savez-vous si nous recevrons bientôt ces listes?

M. Osbaldeston: Si on ne les a pas encore envoyées, je veillerai à ce qu'on le fasse aujourd'hui même, sénateur, et si on les a envoyées et que vous n'en avez pas reçu un exemplaire, je m'en excuse.

Le président: Avez-vous des chiffres au sujet des programmes dont il est question dans le communiqué qui donne les points saillants du budget et de certains des programmes dont nous avons parlé aujourd'hui? Nous avons bien les chiffres concernant le crédit de 150 millions de dollars, mais les avons-nous pour les 60 millions, les 23 millions, l'aide à l'industrie de la construction navale, l'aide à l'industrie de la chaussure, le programme de primes d'encouragement à l'industrie? Savons-nous quelle est la proportion du crédit destiné aux prestations de chômage qui sera alloué à la province de Québec?

M. Osbaldeston: Sénateur, dans la majorité des programmes que vous avez cités, le gouvernement prend en considération les demandes des entreprises. Je n'ai pas vu de prévisions au sujet de ces demandes. Je ne sais même pas si l'on a fait des prévisions. Je pourrais m'en assurer en demandant au ministère de l'industrie et du commerce puisque c'est de ce ministère que relèvent la plupart de